

**Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Brassac
Séance du 19 avril 2017**

L'an deux mille dix-sept le dix-neuf avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le douze avril deux mille dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude GUIRAUD Maire.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13

Présents : Mesdames Colette BARSALOU, Lorette DI PAOLO, Catherine MENGOZZI, Colette POUPINEL, Nathalie SANCHEZ, Messieurs Alain AVISOU, Lucien BIAU, David BONNAFOUS, Michel BOSC, Arnaud BOUSSIÈRE et Jean-François FABRE.

Absent : Monsieur Damien CROS

Secrétaire de Séance : Monsieur Arnaud BOUSSIÈRE

Date de la publication : 06 mai 2017

30/2017 – N° 3875 : Affectation du résultat 2016 : Budget Principal

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 28 Avril 2017

Le Conseil Municipal,

- ↗ **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 du budget principal ;
- ↗ **Constatant** que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 304.278,71€ ;
- ↗ **Après en avoir délibéré** et à l'unanimité :
 - décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
 - **Résultat de Fonctionnement** :
La somme de 226.975,85 euros sera affectée à l'article 1068 du budget primitif, afin de couvrir le besoin de financement des opérations de la section d'investissement et la somme de 77.302,86 euros sera reprise au budget primitif de l'exercice 2017 à la ligne « excédent antérieur reporté de fonctionnement ».
 - **Résultat d'Investissement** :
Le résultat sera repris au budget primitif de l'exercice 2017 à la ligne « solde d'exécution d'investissement reporté ».

31/2017 – N° 3876 : Affectation du résultat 2016 : Budget Annexe Eau et Assainissement

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 28 Avril 2017

Le Conseil Municipal,

- ↗ **Statuant** sur le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement ;
- ↗ **Constatant** que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 167.628,60 €
- ↗ **Après en avoir délibéré** et à l'unanimité :
 - décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
 - **Résultat de Fonctionnement** :
La somme de 105.989,35 euros sera affectée à l'article 1068 du budget primitif, afin de couvrir le besoin de financement des opérations de la section d'investissement et la somme de 61.639,25 euros sera reprise au budget primitif de l'exercice 2017 à la ligne « excédent antérieur reporté de fonctionnement ».
 - **Résultat d'Investissement** :
Le résultat sera repris au budget primitif de l'exercice 2016 à la ligne « solde d'exécution d'investissement reporté ».

32/2017 – N° 3877 : Approbation Budget Primitif 2017

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 28 Avril 2017

Le Conseil Municipal

- ↗ **après avoir procédé à l'examen** du Budget Primitif 2017 élaboré par la commission des finances qui s'équilibre comme suit :

➤ **Section de Fonctionnement :**

Dépenses	:	1.389.200 euros
Recettes	:	1.389.200 euros

➤ **Section d'Investissement :**

Dépenses	:	1.298.869 euros
Recettes	:	1.298.869 euros

- ☞ **après en avoir délibéré** et à l'unanimité :
- **approuve** le Budget Primitif 2017.

33/2017 – N° 3878 : Budget Annexe Eau et Assainissement

Approbation Budget Primitif 2017

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 28 Avril 2017

Le Conseil Municipal

- ☞ **après avoir procédé à l'examen** du Budget Primitif 2017 des services de l'eau et de l'assainissement élaboré par la commission des finances qui s'équilibre comme suit :

➤ **Section de Fonctionnement :**

Dépenses	:	308.011 euros
Recettes	:	308.011 euros

➤ **Section d'Investissement :**

Dépenses	:	1.793.389 euros
Recettes	:	1.793.389 euros

- ☞ **après en avoir délibéré** et à l'unanimité :
- **approuve** le Budget Primitif 2017 de l'eau et de l'assainissement.

34/2017 – N° 3879 : Budget Annexe Services Funéraires

Approbation Budget Primitif 2017

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 28 Avril 2017

Le Conseil Municipal

- ☞ **après avoir procédé à l'examen** du Budget Primitif 2017 des services funéraires élaboré par la commission des finances qui s'équilibre comme suit :

➤ **Section de Fonctionnement :**

Dépenses	:	1.500 euros
Recettes	:	1.500 euros

- ☞ **après en avoir délibéré** et à l'unanimité :
- **approuve** le Budget Primitif 2017 des services funéraires.

35/2017 – N° 3880 : Aménagement Allée du Château

Marché d fournitures : demandes subvention

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 03 mai 2017

Dans le cadre de l'opération « Aménagement Allée du Château », un marché a été réalisé pour la fourniture de pierres nécessaire à l'aménagement des trottoirs, bordures, caniveaux et jardinières. Suite à la procédure d'appel d'offre, le montant du marché s'élève à 99 514.50€ H.T.

Le Conseil Municipal **après en avoir délibéré** et à l'unanimité **sollicite** auprès du Conseil Départemental et auprès de la Région Occitanie, une subvention la plus élevée possible.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 21h15.